

rapport
d'activités
2019



Porté par les intercommunalités de Haguenau, Pays de Niederbronn-les-Bains, Pays de Wissembourg, Basse-Zorn, Sauer-Pechelbronn et Outre-Forêt, le PETR de l'Alsace du Nord veut renforcer son rayonnement, son attrait, sa compétitivité et son positionnement dans l'échiquier régional.

1^{er} janvier 2019 : naissance du pôle d'équilibre territorial et rural de l'Alsace du Nord

Présidé par Claude STURNI, le pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) de l'Alsace du Nord a vu le jour le 1^{er} janvier 2019 par la transformation du syndicat mixte du SCoTAN. Son périmètre couvre un territoire hétérogène puisqu'à la fois urbain, périurbain et rural, de 189 000 habitants, autour des 105 communes regroupées en 6 intercommunalités, dont la deuxième agglomération du Bas-Rhin avec près de 100 000 habitants.

Mener des actions présentant un intérêt commun aux territoires, afin de contribuer au développement de l'Alsace du Nord, en contrepoint des métropoles régionales

S'unir pour mieux peser sur le territoire régional dans des domaines aussi variés que le développement économique, l'enseignement supérieur, l'innovation, la transition énergétique...

Parce qu'il y a des sujets que les intercommunalités ne peuvent pas traiter seules, la vocation du PETR est de favoriser la coopération autour d'intérêts communs, afin d'organiser le territoire de manière plus structurée et mieux coordonnée.

L'objectif du PETR est aussi de favoriser la coopération avec les grandes agglomérations voisines de Strasbourg, Rastatt et Karlsruhe. Territoire frontalier, le PETR de l'Alsace du Nord compte défendre son positionnement dans la communauté du bassin rhénan. En ce sens, il constitue un outil pour affirmer un nouveau poids politique, un porte-voix des élus locaux pour se faire entendre face aux métropoles et se faire une place dans l'échiquier régional.

Les grandes politiques de logement, les orientations en matière de développement économique, la définition des grands équipements, la transition climatique et énergétique, doivent se réfléchir à des échelles plus larges que celles des intercommunalités et des communes tout en les associant. Dans le contexte de l'Alsace du Nord, les actions prioritaires confiées au PETR concernent l'aménagement du territoire avec la gestion et le suivi du SCoT, la transition climatique et énergétique avec l'élaboration et la mise en œuvre du plan climat-air-énergie territorial, ainsi que le développement des énergies renouvelables. Il accompagne ainsi, dans ses thématiques et ses compétences, les collectivités et les acteurs locaux.

Les instances consultatives

Avec le PETR, deux instances consultatives ont également vu le jour : la conférence des Maires de l'Alsace du Nord réunissant 121 maires et maires-délégués et le conseil de développement de l'Alsace du Nord rassemblant 58 personnes issues de la société civile : acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs du territoire.

Le comité syndical du PETR de l'Alsace du Nord a été installé le 17 janvier 2019. 58 délégués ont pris leurs fonctions, représentant les 6 communautés membres.

sommaire

1 ^{er} janvier 2019 : naissance du PETR de l'Alsace du Nord	3
Le fonctionnement du pôle d'équilibre territorial et rural de l'Alsace du Nord en 2019	4/5
Le Plan Climat Air Energie Territorial	6
Le Schéma de COhérence Territoriale	7
Les autres actions du PETR de l'Alsace du Nord	8/9
Les Rencontres Annuelles de l'Alsace du Nord	10/11
L'actualité de l'urbanisme en Alsace du Nord en 2019	12/13
Repenser les mobilités dans l'aire métropolitaine	14
Énergie géothermique : l'Alsace du Nord intéresse les investisseurs	15

Le fonctionnement du pôle d'équilibre territorial et rural de l'Alsace du Nord en 2019

Tout comme le syndicat mixte du SCoTAN, le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural des 6 communautés membres : la communauté d'agglomération de Haguenau (36 (13 communes), du Pays de Wissembourg (12 communes), de Sauer-Pechelbronn (24 communes), de la Basse-Zorn (7 communes) et de l'Outre-Forêt (13 communes).

Le PETR est soumis aux règles applicables aux syndicats mixtes (eux-mêmes soumis aux règles des syndicats intercommunaux et des communautés).

Les comités syndicaux

Le comité syndical est l'instance délibérante du PETR. Il compte 58 délégués syndicaux désignés par les 6 communautés membres. Il se réunit au minimum 2 fois par an.

En 2019, le comité syndical s'est réuni 4 fois :

17 janvier 2019 / Soultz-sous-Forêts

- Installation du comité syndical, élection du Président, des Vice-Présidents et des membres du Bureau
- Désignations de représentants dans les organismes partenaires du PETR
- Vote du Budget 2019
- Instauration du RIFSEEP

11 avril 2019 / Soultz-sous-Forêts

- Prescription de l'élaboration du plan climat-air-énergie territorial (PCAET) de l'Alsace du Nord
- Mission d'accompagnement des rénovations énergétiques (Oktave)
- Mission d'accompagnement de la Chambre d'Agriculture pour le SCoT et le plan climat

12 octobre 2019 / Walbourg

- Constitution du Conseil de développement de l'Alsace du Nord

12 décembre 2019 / Soultz-sous-Forêts

- Débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables du SCoT
- Programme des travaux 2020 et orientations budgétaires 2020

Les bureaux syndicaux

Le bureau syndical est l'organe exécutif et opérationnel du PETR. Il compte 16 membres dont le Président, 3 Vice-Présidents et 12 autres élus. Il se réunit en moyenne toutes les 6 semaines.

21 février 2019 / Haguenau

- Avis sur un permis d'aménager dans le secteur du Haslen à Schweighouse-sur-Moder

28 mars 2019 / Haguenau

- Olwisheim : avis sur le PLU arrêté
- Olwisheim : accord du PETR pour l'ouverture à l'urbanisation d'une zone naturelle
- Adhésion à la procédure de dématérialisation des actes administratifs
- Avis sur le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) du Grand Est arrêté

9 mai 2019 / Haguenau

- Kriegsheim : avis sur le PLU arrêté
- Kriegsheim : accord du PETR pour l'ouverture à l'urbanisation d'une zone naturelle

6 juin 2019 / Haguenau

- Avis sur un permis d'aménager à Huttendorf
- Attribution de 3 subventions forfaitaires à l'accompagnement Oktave

11 juillet 2019 / Haguenau

- Hegenev : avis sur le PLU arrêté
- Pays de Niederbronn-les-Bains : avis sur le PLU intercommunal arrêté

5 septembre 2019 / Haguenau

- Kurtzenhouse : avis sur le PLU arrêté
- Kurtzenhouse : accord du PETR pour l'ouverture à l'urbanisation d'une zone naturelle
- Olwisheim : avis le PLU (ré)arrêté
- Olwisheim : accord du PETR pour l'ouverture à l'urbanisation d'une zone naturelle
- Woerth : avis le PLU arrêté

17 octobre 2019 / Haguenau

- Langensoultzbach : avis sur le PLU arrêté
- Weyersheim : avis sur le PLU arrêté
- Weyersheim : accord du PETR pour l'ouverture à l'urbanisation d'une zone naturelle

28 novembre 2019 / Haguenau

- Plan de Prévention du Risque d'inondation (PPRI) de la Moder : avis
- Attribution d'une subvention forfaitaire à l'accompagnement Oktave

Les instances consultatives

La conférence des Maires de l'Alsace du Nord

La conférence des maires de l'Alsace du Nord est un espace de dialogue entre maires et maires-délégués du PETR de l'Alsace du Nord, sans considération du poids politique. Elle est consultée notamment lors de l'élaboration, la modification ou la révision du projet de territoire, du SCoT et du plan climat. Elle se réunit au moins une fois par an.

Une conférence des maires s'est tenue le jeudi 11 avril 2019 sur le thème : « Climat et transition énergétique : quelles ambitions pour notre territoire ? ». Deux experts sont intervenus : M. Yves HAUSS, responsable d'études et climatologie à Météo France Nord-Est et M. Benoît LEGUET, directeur général d'IfCE - Institut de l'Économie pour le Climat, expert de l'économie et de la finance.

Le conseil de développement de l'Alsace du Nord

Le conseil de développement territorial de l'Alsace du Nord est l'instance de démocratie participative du PETR. Il réunit des représentants des acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs du territoire. La constitution du conseil de développement a été validée le 12 octobre 2019. 58 sièges ont été répartis en fonction des poids démographiques de chaque communauté, avec une obligation légale de parité hommes-femmes et un souci de répartition socio-économique et démographique diversifiée. Cette composition est valable pour le mandat 2020-2026.



Le recueil des actes administratifs

En application des articles L.5211-47 et R.5211-41 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les décisions du comité et du bureau sont recensées dans le recueil des actes administratifs du PETR de l'Alsace du Nord. Les recueils des actes administratifs sont disponibles au siège du PETR et en téléchargement sur le site Internet : www.alsacedunord.fr

Le Plan Climat Air Energie Territorial

Le PCAET, c'est quoi ?

Le PETR de l'Alsace du Nord et ses 6 communautés membres se mobilisent pour la transition énergétique et se sont engagés dans un plan climat-air-énergie territorial (PCAET).

Le plan climat est un projet territorial de développement durable. A la fois stratégique et opérationnelle, cette démarche collective vise à définir et mettre en œuvre un programme d'actions locales concrètes pour :

- réduire les émissions de gaz à effet de serre
- développer la sobriété énergétique
- faciliter le développement des énergies renouvelables
- améliorer la qualité de l'air
- adapter le territoire aux changements climatiques pour le rendre résilient, en préserver la qualité de vie et renforcer son attractivité

L'élaboration du PCAET est associée à la révision du SCoT. Une réunion commune de lancement des démarches avec les partenaires a été organisée le 29 janvier 2019.

Avec qui ?

L'élaboration du PCAET de l'Alsace du Nord est menée en concertation avec les collectivités locales et les acteurs socio-économiques du territoire, notamment à travers le conseil de développement territorial du PETR.

Le PCAET comporte 4 documents



Le calendrier d'élaboration du PCAET

L'élaboration du plan climat-air-énergie a débuté en mai 2019 et sa validation finale est prévue en juin 2021. Ce premier plan d'actions portera sur une période de 6 ans.



Le Schéma de COhérence Territoriale

Le SCoT, c'est quoi ?

Le SCoT -schéma de cohérence territoriale- de l'Alsace du Nord est un document de planification qui définit des ambitions de développement et une stratégie collective d'aménagement du territoire pour les 20 années à venir. Ce projet politique détermine les orientations et axes d'interventions en matière d'aménagement et de développement durable. Il rassemble les collectivités autour d'une ambition commune qui présidera à l'aménagement et au développement du territoire.

Avec qui ?

Plusieurs partenaires institutionnels sont associés à la révision du SCoT : l'Etat, la Région, le Département, les Chambres consulaires, le parc naturel régional des Vosges du nord, les territoires voisins, les organismes de la mobilité...

Le SCoT se compose de 3 documents



Fin septembre et début octobre 2019, des réunions publiques de concertation ont été conduites sur l'avancement de la révision du SCoT.

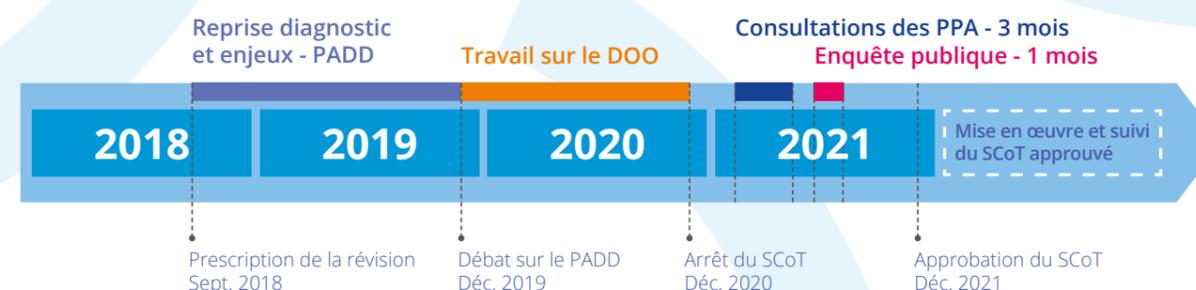
Pourquoi réviser le SCoT de l'Alsace du Nord ?

En séance du 7 septembre 2018, le comité syndical a prescrit la révision n°2 du SCoT.

Quatre motifs ont guidé ce choix :

1. Intégrer les nouveaux territoires aux scénarios de développement de l'Alsace du Nord
2. Affirmer le positionnement territorial de l'Alsace du Nord aux portes de 2 métropoles régionales, Strasbourg et Karlsruhe
3. Mettre obligatoirement en compatibilité le SCoT avec les documents supérieurs, notamment avec le SRADDET – schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires – de la Région Grand Est
4. Adapter le SCoT aux sujets stratégiques – transitions sociétale, économique, écologique, climatique... – et aux évolutions législatives

Calendrier de la révision du SCoT



Les autres actions du PETR de l'Alsace du Nord

Défi mobilité « Au boulot ou à l'école, j'y vais autrement » Edition 2019

L'Alsace du Nord a relayé pour la 8^e année consécutive le défi auprès des employeurs et des écoles, en co-organisation avec 14 partenaires. Le choix a été laissé aux employeurs entre la version vélo (40% des employeurs) et la version multimodale (60%).

Entreprises participantes :

- **33** employeurs (plus de 11 000 salariés)
- **700** participants (dont 550 à vélo)
- **167 000 km** alternatifs (dont 40 500 à vélo)

Ecoles participantes :

- **11** établissements scolaires (4 638 élèves)
- **670** pédaleurs
- **13 000 km** à vélo



Bornes de recharge pour véhicules électriques : quels critères de choix ?



Plusieurs collectivités et entreprises étant en réflexion sur la mobilité électrique et l'implantation d'une borne de recharge sur le territoire, le PETR a organisé une réunion technique d'information destinée à donner des clés de choix aux porteurs de projet. La rencontre a été organisée le 3 octobre 2019 à Haguenau en présence notamment de M. Bruno GRANDJEAN du PÔLE VÉHICULE DU FUTUR et d'autres partenaires, ainsi que de plusieurs entreprises du territoire.

- **2** bornes ont d'ores et déjà été installées sur le territoire
- et **5** projets sont en cours de développement

Un partenariat pour la rénovation énergétique du bâti

Espace Info Energie et Oktave

Porté par la communauté de communes de Sauer-Pechelbronn, le premier Espace Info Energie a été mis en place en 2006 en Alsace du Nord, suivi en 2009, par celui mis en place par la communauté d'agglomération de Haguenau. La sollicitation de leurs services continue de s'accroître et se fait plus technique.

- Environ **400** conseils par an et par conseiller EIE
- Un taux de satisfaction du conseil de plus de **95%** (d'après un sondage envoyé aux particuliers accompagnés).

S'agissant de la mission Oktave, l'expérimentation en Alsace du Nord a démarré en 2015. Aujourd'hui, c'est une offre complète d'accompagnement des travaux de rénovation performante qui est proposée par la SEM régionale Oktave avec laquelle le PETR a conclu un partenariat. Elle a pu s'appuyer sur la dynamique locale en place, même si la massification des rénovations énergétiques performantes n'est pas encore là.

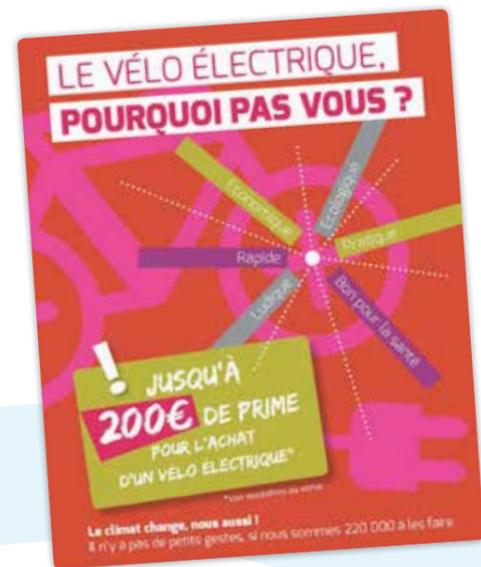
Le PETR accorde une subvention forfaitaire de 1 000 € aux particuliers accompagnés par Oktave dans leurs projets de rénovation énergétique. 4 subventions forfaitaires ont été accordées en 2019.



Les chantiers Oktave en cours en 2019 : **11** contrats d'accompagnement signés dont **8** sur le territoire du PETR de l'Alsace du Nord (2 chantiers achevés, 3 travaux en cours, 1 au stade devis signés, 2 au stade contrat signé, pour un total travaux estimé à 800 k€ dont 72% de travaux énergétiques).

D'autres dispositifs d'aides et de conseils en matière de rénovation énergétique sont à l'œuvre sur le périmètre du PETR de l'Alsace du Nord.

Rénovation habitat et petit tertiaire privé • COMMUNICATION / SENSIBILISATION / ANIMATION					
PORTE D'ENTRÉE CONSEILS		CONSEILS CIBLÉS		OFFRE ET SUIVI TRAVAUX	
EIE CA Haguenau	EIE Nord Alsace	PIG 67 Nord Alsace	MUT-ARCHI PNRVN	Oktave Nord Alsace	
800 projets énergétiques		293 projets ANAH	54 projets patrimoine	11 contrats accompagnement	
Nombre de conseils en 2019					



Prime à l'acquisition de vélos à assistance électrique pour les habitants de l'Alsace du Nord

Une première campagne de primes avait été mise en œuvre en 2018. Le succès ayant été au rendez-vous, une nouvelle campagne a été engagée en 2019 avec une contribution de **3 000 €** d'Electricité de Strasbourg.

Le montant maximum de la prime a été fixé à **200 €** pour être cohérent avec la prime de l'Etat pour les personnes non imposables.

- **165** primes ont été accordées en 2019 pour **28 073 €**
- dont **24** primes (soit 15%) combinées avec la prime de l'Etat
- **78%** de vélos achetés auprès de revendeurs situés sur le territoire de l'Alsace du Nord

Participation du PETR à la 5^e édition de la Basse-Zorn à l'An Vert

La Basse-Zorn à l'An Vert est une manifestation éco-citoyenne dont l'objectif est d'informer et de sensibiliser les habitants sur des actions liées au développement durable. Elle est organisée par les élus et agents de la communauté de communes de la Basse-Zorn, qui souhaitent faire découvrir leur territoire, ses atouts et richesses, ainsi que ses projets environnementaux novateurs.

Le thème de l'édition 2019 :

« **Luttons contre le changement climatique** ».

A cette occasion, le PETR de l'Alsace du Nord a tenu un stand plan climat et proposé notamment des simulations avec le cadastre solaire, pour évaluer le potentiel solaire des toitures.





Les Rencontres Annuelles de l'A Isace du Nord

Samedi 12 octobre 2019



Préoccupation majeure de nos concitoyens,

la santé

s'est naturellement imposée comme le thème de la 10^e édition des Rencontres Annuelles de l'Alsace du Nord

Cette année encore, la matinale a su rassembler les foules avec plus de 120 participants, élus, partenaires institutionnels et acteurs de la santé (hôpitaux, cliniques et autres acteurs sanitaires et médico-sociaux).

Nombreux sont les élus venus exprimer leurs questionnements, leur craintes face aux transformations profondes en cours (allongement de la durée de vie, accroissement des maladies chroniques, démographie médicale vieillissante, risque de déficit en offre de soins dans certaines spécialités...), mais aussi leurs attentes en matière d'accès aux soins, de continuité des parcours des patients et de coordination des professionnels de santé.

Une nouvelle occasion de partager les initiatives locales à l'œuvre pour garantir des services médicaux et médico-sociaux de proximité, fluides, accessibles et au plus près des besoins de la population.

Deux tables rondes ont été organisées :

Panorama de la santé : atouts et enjeux en Alsace du Nord

Ce premier temps d'échanges a apporté un éclairage concret et illustré sur l'offre de soins en Alsace du Nord, ses spécificités et les besoins identifiés dans les prochaines années.

Nouveaux enjeux, nouveaux acteurs : quelles organisations face aux défis de demain ?

Face au vieillissement de la population et à la priorité donnée au maintien à domicile, ainsi qu'à l'explosion des maladies chroniques, les parcours de soins coordonnés sont devenus incontournables, rendant nécessaires de nouvelles organisations, inspirées de la réalité du terrain.

Le suivi, l'évaluation et la coordination des parcours de soins des patients sont devenus indispensables, y compris les liens étroits entre la médecine de ville et l'hôpital.

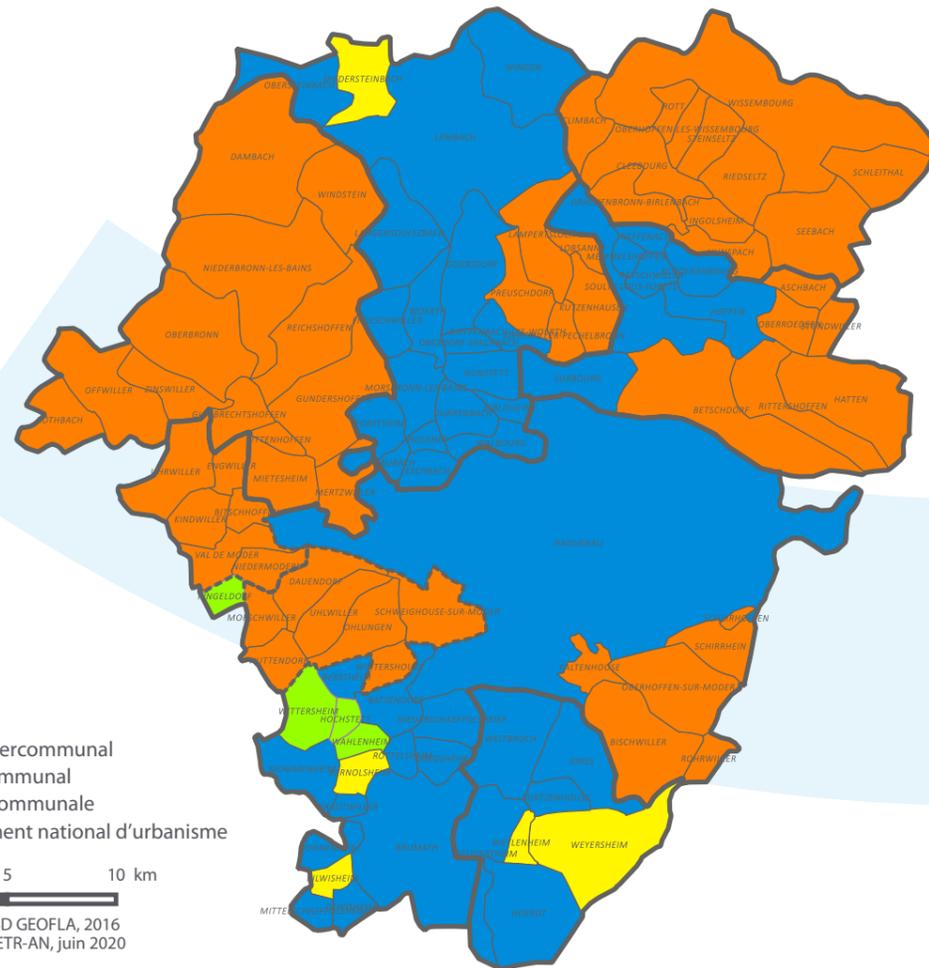
 Rencontres annuelles de l'Alsace du Nord



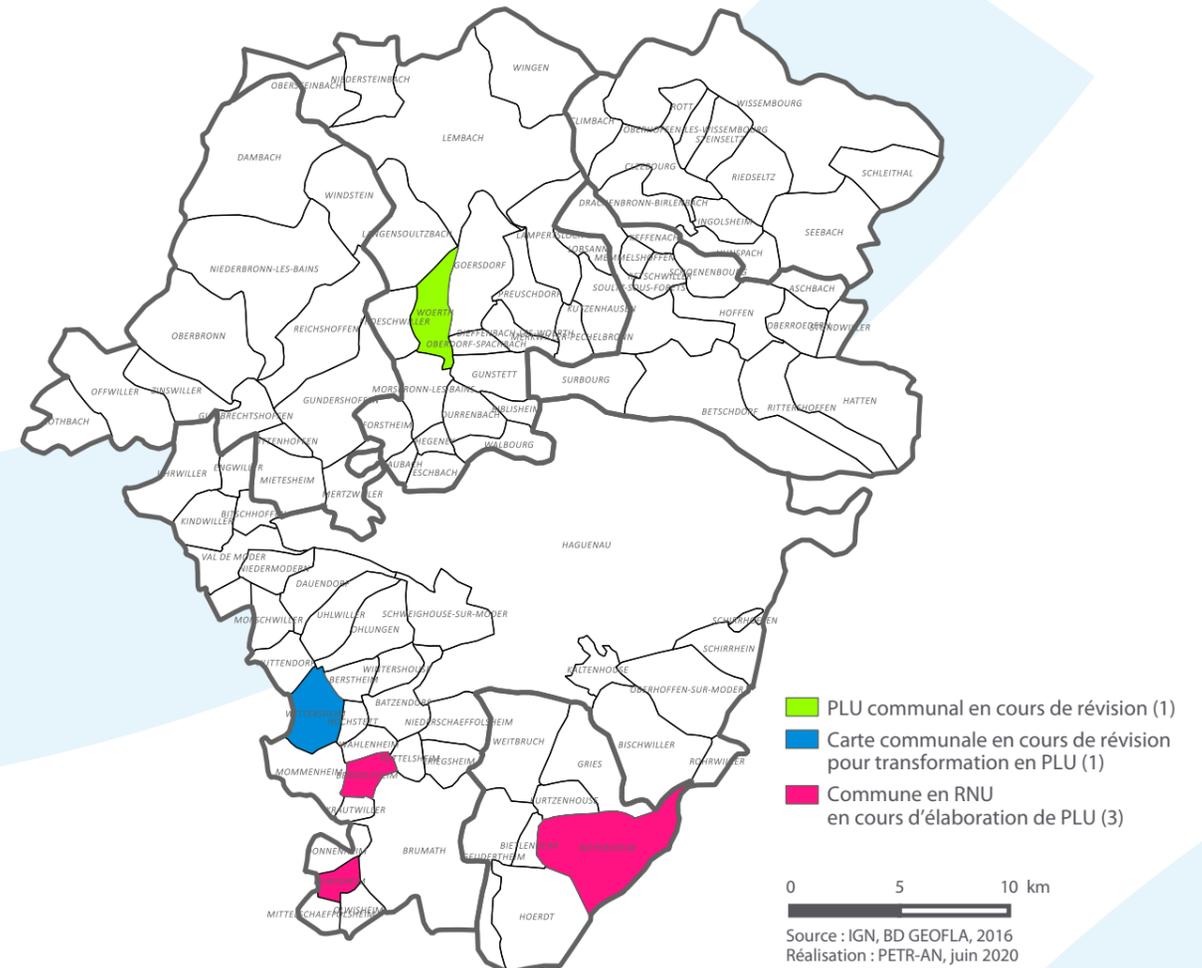


L'actualité de l'urbanisme en Alsace du Nord en 2019

Les documents d'urbanisme exécutoires au 1^{er} janvier 2020



Les procédures en cours



Les autorisations d'urbanisme commercial en 2019

Les autorisations d'urbanisme commercial sont instruites eu égard à des critères d'aménagement du territoire, d'urbanisme, d'environnement et de satisfaction des besoins essentiels des consommateurs. 4 CDAC se sont tenues en 2019 sur le périmètre du PETR de l'Alsace du Nord.

CDAC du 1^{er} février 2019

Extension de 2 598 m² de la surface de vente du magasin BRICO DEPOT situé 3 rue de la Sablière à Schweighouse-sur-Moder, faisant ainsi passer sa surface de vente totale de 5 990 m² à 8 588 m². > Avis favorable

CDAC du 5 mars 2019

E. LECLERC : création d'un drive de 649 m² d'emprise au sol et comportant 8 pistes de ravitaillement, situé 67 route de Marienthal à Haguenau. > Avis favorable

CDAC du 20 juin 2019

Extension de la surface de vente du magasin NORMA de 421 m², situé 182 avenue de Strasbourg, au sein de la zone commerciale sud de Brumath, faisant ainsi passer sa surface de vente totale à 1 182 m². > Avis favorable

CDAC du 9 septembre 2019

Extension de la surface de vente du magasin BRICOMARCHE de 2 118 m², situé 2 rue Gaston Fleischel à Reichshoffen, faisant ainsi passer sa surface de vente totale de 1 539 à 3 657 m². > Avis favorable

SRADDET adopté le 22 novembre 2019

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires est une stratégie à l'horizon 2050 pour l'aménagement et le développement durable du Grand Est.

Cette démarche issue de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) est portée et élaborée par la Région Grand Est. Le SRADDET a été adopté par le Conseil régional le 22 novembre 2019. Il a été approuvé par arrêté préfectoral le 24 janvier 2020.

Le SRADDET est composé de 3 documents :

- Le diagnostic territorial
- La stratégie en 30 objectifs
- Le fascicule des règles en 30 règles générales

Les 30 règles générales du fascicule des règles sont opposables aux décisions et documents de planification auxquels le SRADDET s'impose : les SCoT – et à défaut les PLU(i) et cartes communales, les PCAET, les chartes de parc naturel régional, les plans de déplacements urbains...

Le PETR de l'Alsace du Nord a été présent tout au long de la procédure d'élaboration du SRADDET, se faisant ainsi le porte-voix des élus pour diffuser les scénarios de développement souhaitables et représenter les intérêts du territoire dans les stratégies supra-territoriales qui s'opèrent.

Lors de la consultation publique, le PETR a exprimé un avis réservé sur les règles relatives à la mobilisation du foncier et à la réduction de la consommation foncière.

Repenser les mobilités dans l'aire métropolitaine

Le Grenelle des Mobilités

Une démarche intitulée « Grenelle des Mobilités » a été engagée, le 23 mars 2018, sous l'égide de l'Eurométropole de Strasbourg (EMS), avec la participation de l'Etat, de la Région Grand Est et du Département du Bas-Rhin.

Elle vise à « repenser les mobilités autour de Strasbourg, capitale européenne et capitale de la Région Grand Est » à toutes les échelles allant de la « grande accessibilité (...) aux déplacements du quotidien sur l'ensemble de l'aire métropolitaine ».

Une phase de concertation avec les élus du territoire a été conduite au printemps 2019. Les réunions se sont tenues par territoire de SCoT du Bas-Rhin (14 mars 2019 pour le PETR de l'Alsace du Nord).

Un point a été fait avec les maires et présidents d'intercommunalités sur les projets engagés et sur les propositions de projets de mobilité portés par les territoires, afin d'enrichir et compléter la vision d'aménagement des mobilités de l'espace rhénan.

Conforme à sa mission, le PETR de l'Alsace du Nord restera vigilant sur les options stratégiques qui seront prises en matière d'organisation des mobilités dans l'aire métropolitaine.

La démarche

« Grenelle des Mobilités »

a donné lieu à une

contribution du comité

syndical du PETR de

l'Alsace du Nord, exprimée

par voie de motion,

le 17 janvier 2019.

Cette motion a été

adressée aux 4 porteurs

de la démarche.



Énergie géothermique : l'Alsace du Nord intéresse les investisseurs

L'Alsace du Nord est engagée depuis une quinzaine d'années dans une politique ambitieuse d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables. Pionnier dans le domaine, le territoire fait valoir ses potentiels et ses spécificités en matière de géothermie profonde.

Territoire propice à la géothermie profonde, l'Alsace du Nord : de la recherche à la production industrielle

L'Alsace possède un potentiel énergétique considérable dans son sous-sol, à la fois en très basse température, ainsi que pour des exploitations de moyennes et hautes températures. Soultz-sous-Forêts accueille un programme scientifique de pointe pour la géothermie profonde haute énergie.

Le savoir-faire unique des sites de Soultz-sous-Forêts (premier site français de recherche, et aujourd'hui de production électrique) et de Rittershoffen (pilote industriel de production de chaleur haute énergie) a permis de relever les défis scientifiques, construire la technologie nécessaire à l'exploitation des gisements et la mettre à profit des nouveaux projets au service du territoire. Electricité de Strasbourg fait partie des acteurs majeurs de ce développement scientifique.

Les ambitions de développement de la filière géothermique et du lithium en Alsace du Nord

Après une cartographie 3D du sous-sol par Electricité de Strasbourg, plusieurs autres secteurs à fort potentiel ont été identifiés en Alsace du Nord, qui pourraient déboucher sur l'implantation de nouvelles centrales en Alsace du Nord. Mais, l'eau géothermale présente

également un gisement de chlorure de lithium important. Ce métal est indispensable à la production des batteries des voitures électriques, dans un contexte de mutation technologique vers une mobilité décarbonée et de développement d'une filière de batterie lithium en Europe. Le PETR compte se saisir de cette opportunité sur le développement de la filière lithium en production complémentaire de la géothermie profonde.

Conformément aux missions qui lui ont été confiées, le PETR de l'Alsace du Nord entend faire valoir l'engagement du territoire et sa politique en faveur des énergies renouvelables. Lors du projet de programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) pour la période 2020-2028 publiée par le gouvernement, le PETR s'est exprimé en faveur du développement de la géothermie profonde haute énergie en Alsace du Nord, à travers une motion adoptée à l'unanimité.

On parle de géothermie profonde lorsque l'exploitation se fait à des profondeurs de plus de 1 500 mètres et lorsque les températures sont élevées, au-delà de 80°C - 100°C.

L'Alsace du Nord comprend à ce jour deux centrales géothermiques en fonctionnement :

- Soultz-sous-Forêts : puissance 1,5 MW – production électrique annuelle 9GWh
- Rittershoffen : puissance 24 MW – production de chaleur 155 GWh



Le cadre réglementaire

Le rapport d'activités des EPCI
(Article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les représentants de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.



Maison du Territoire
84 route de Strasbourg
67500 Haguenau
Tél. 03 88 07 32 40
www.alsacedunord.fr

PETR
Alsace
du Nord